



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR COURSE 2019

## 1 GÉNÉRALITÉS

### DÉPART DEVANT LA SALLE DES FÊTES DE SAINT VINCENT LA COMMANDERIE

- 15 km : Départ 9h30  
engagement 15€
- 10 km : Départ 9h30  
engagement 10€
- Randonné 10 km :  
Départ 9h45  
engagement 8€
- Découverte enfants  
engagement 2€  
Départ 11h30

### *Baskets de trail conseillées*

Ravitaillements liquides et solides sur les parcours, buffet à l'arrivée.

Dotation aux 200 premiers inscrits et récompense aux 3 premiers scratch de chaque catégorie. Récompenses à tous les enfants (Découverte)

Courses ouvertes aux majeurs, randonnée ouverte aux mineurs accompagnés (chiens en laisse autorisés).

## 2 INSCRIPTION

Par correspondance jusqu'au 5 juin 2019 accompagnée du règlement à l'ordre de cultures et loisirs, adressée à :  
Cultures et Loisir, 330 rue des rosiers, 26300 St Vincent la commanderie.

Sur place, le samedi 8 juin de 14h à 17h30 et le dimanche de 8h à 9h, à la salle des fêtes de St Vincent la commanderie avec majoration de 2 euros

Par internet jusqu'au 5 juin 2019 sur [www.chronospheres.fr](http://www.chronospheres.fr)

Renseignements :

- Vincent RAILLON  
06.70.45.86.87
- Maxime CULOSSE  
06.21.93.06.95
- Pierre VILLARD  
06.32.83.57.62

## 3 CONDITIONS OBLIGATOIRES

Pour les 2 courses, les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFA Athlé compétition, Athlé running, Pass running, FF de triathlon, de course d'orientation, de Pentathlon moderne, en cours validité.

Les autres participants devront fournir une copie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an (document sera conservé par l'organisation).

Randonnée et courses pédestres déroulant sur route et chemins, chaque participant s'engage à respecter le code de la route ainsi que le balisage mis en place.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile (adhérents

ou bénévoles). Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement

Chaque concurrent s'engage à ses frais, risques et périls. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, vol ou défaillance physique, avant pendant ou après la course.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte.

Toute inscription aux « Trail de la Raye St Vincinoise » implique la cession du droit à l'image (presse, site internet, réseaux sociaux, brochure publicitaire, classement, etc.).